



# AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Assemblée générale du 13 février 2019**

*Extrait des délibérations*

**Délibération concernant les tarifs publics appliqués pour l'année 2019**

Après en avoir délibéré, il est demandé à l'Assemblée Générale :

- de valider les tarifs publics qui seront appliqués au titre de l'année 2019 au sein des services de la CCI du Beaujolais, à savoir :
  - l'aérodrome ;
  - le port ;
  - les locations de salles du Bâtiment de la formation ;
  - le Pôle Appui aux Entreprises.
  
- de donner tout pouvoir au Président Philippe GUERAND au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet ci-dessus, pour passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

---

<b>Quorum :</b>	<b>61</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>105</b>
<b>Présents :</b>	<b>62</b>	<b>Voix contre :</b>	<b>0</b>
<b>Représentés :</b>	<b>43</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

---

Extrait certifié conforme  
Le 26 février 2019, à Lyon  
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND